



2 mars 2016

AR Formation

Vision et adaptations

► Programme

- **Introduction**
- **Objectif**
- **Problème**
 - Quid des volontaires ?
- **Solution**
 - Politique à deux voies
 - Mesures d'accompagnement pour les V
- **Modifications générales**
- **AR Formation**
- **Conclusion**

► Introduction

- **AR Formation = conclusion de la réforme**
- **Bref historique...**
 - Avril '14 : projet bloqué au CM
 - Mai '14 : élections
 - Juin '14 – décembre 2014 : adaptations PAR, basées sur le feedback du CM d'avril '14.
 - Octobre '14 : nouveau gouvernement = nouvel accord de gouvernement
 - Décembre '14 : PAR Formation ≠ accord de gouvernement
 - Février '15 : PAR adapté
- **Même sans changement de cap du projet initial, le nouvel AR Formation n'aurait pas vu le jour le 1^{er} janvier 2015**

► Objectif

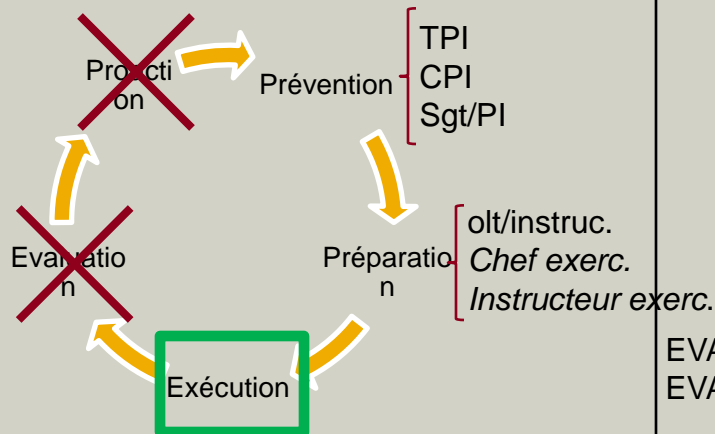
- AR Formation <> accord de gouvernement 2014-2019
 - Plus réaliste pour le volontaire
 - Eviter que l'entrée en vigueur ne grève davantage le budget zonal



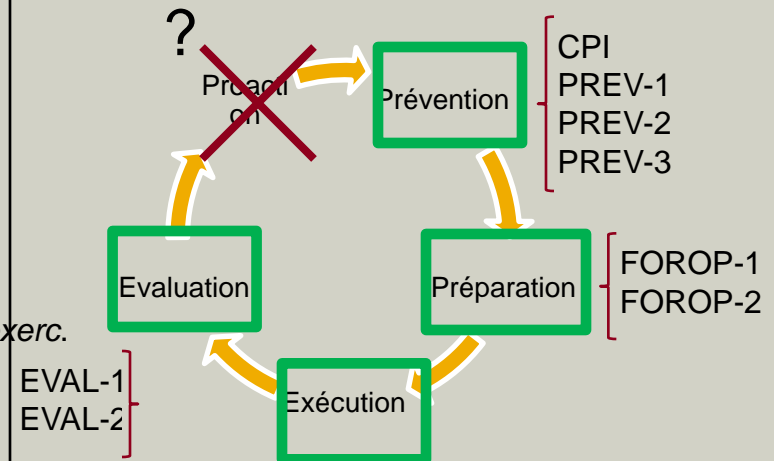
► Problème

“Vers des services d’incendie répressifs vers des services d’incendie proactifs et préventifs”

- AR 21/02/2011



- AR



“le volontaire doit pouvoir faire et connaître exactement les mêmes choses qu’un professionnel”

► Solution

- **Pour éviter**

- De placer la barre trop haut pour les volontaires (engagement vs. flexibilité vie professionnelle + complexité vie familiale)

- ~~SI répressifs~~ → ~~SI proactifs/préventifs~~

- Une pénurie de volontaires pour la permanence 24/7 dans tous les postes → plus de volontaires dans les « postes non rentables » → dérive budgétaire

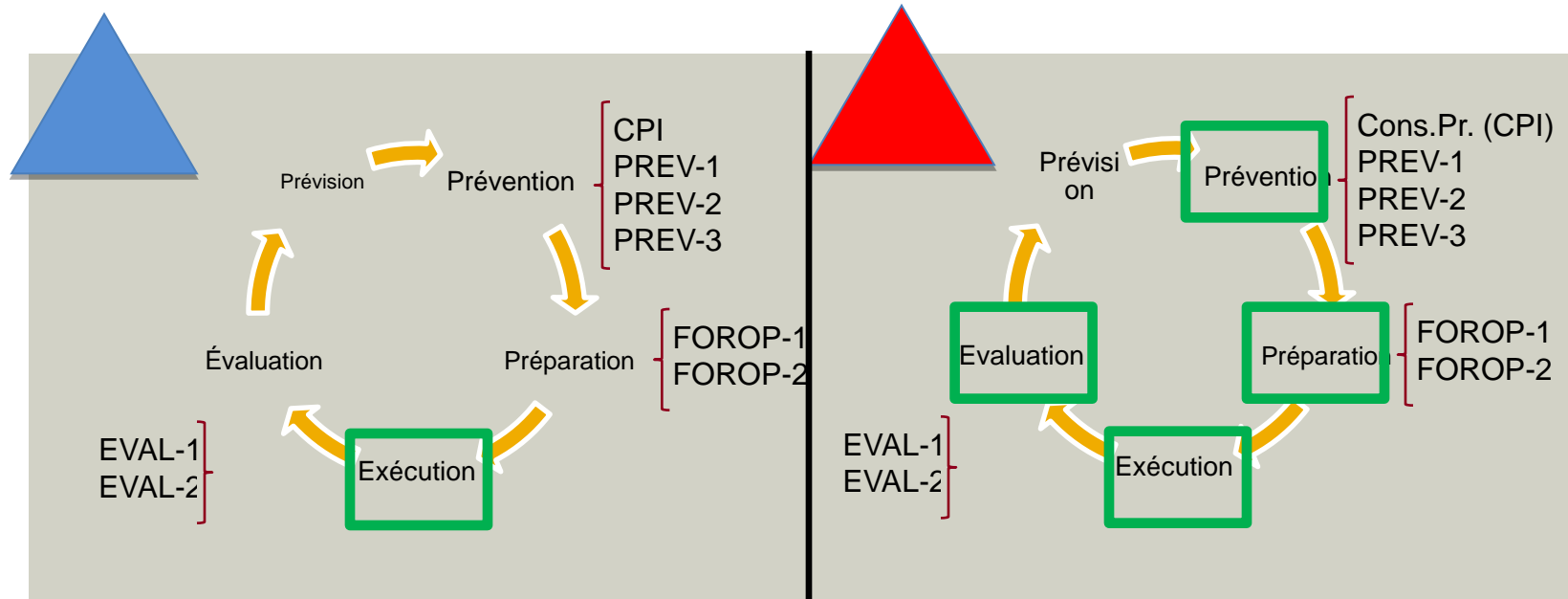
- **Nous devons**

- Nous orienter vers une politique à deux voies

- Prévoir suffisamment de mesures d'accompagnement pour les volontaires



► Politique à deux voies



- **Exécution : P = V**
- **Non-exécution = P: impératif <> V: facultatif**
 - Chaque pompier V doit choisir entre PREV, FOROP ou EVAL. Il faut choisir à partir du niveau sergent (MO-1) et puis de nouveau au niveau capitaine (OFF-2)
 - Se professionnaliser ? Uniquement les V qui ont suivi tous les modules
- **Tâches dites « chaudes » (V+P) <=> tâches dites « froides » (les P avec le renfort de V)**

► Mesures d'accompagnement

- Tous les modules destinés à l'obtention de brevets peuvent être capitalisés en tant que formation continue
- ~~Obligation de suivre 75% de la théorie~~
- Epreuves physiques

Milquet

- Epreuve physique dans le CAF
- Annexe I AR 19/04/2014

Jambon

- Epreuve de recrutement :
 - Annexe I au "niveau zéro"
 - CAF
- Epreuve de nomination:
 - Annexe I AR19/04/2014
 - B0-1 (partie1)



► Modifications générales

- **Certificat d'aptitude fédéral**
 - Pourra également être organisé par les zones
- **BO-1 et OFF-2**
 - Peuvent être suivis par des secouristes du privé
 - Donne droit à un brevet → peut être mobilisé directement dans la ZS
- **OFF-3 et OFF-4**
 - OFF-3 = contenu "OFF-3" + contenu "OFF-4" (300 h)
 - OFF-4 = externe
- **Formation**
 - Permanente : 24h/an dans la zone
 - Formation organisée par le commandant de zone, conformément à la systématique d'exercices zonale
 - Continue : 24h/an via l'école (introduction par paliers)
 - Formation destinée à compléter, maintenir ou améliorer les

► Modifications générales

- **Conditions d'accès**
 - Avant : tourisme des formations
 - AR 19/04/2014: limité au n+1
 - AR 18/11/2015: élargi au n+2
- **Conditions de promotion**
 - Avant : autonomie locale
 - AR 19/04/2014 :
 - limité au n+1
 - le ministre détermine l'épreuve de promotion
 - ancienneté (\neq compétence)
 - AR 18/11/2015
 - élargissement au n+2
 - le ministre *peut* déterminer l'épreuve de promotion
 - ~~ancienneté~~

▶ AR Formation

- **Définitions**

- Formation pratique à froid (PF) :
 - Exercice pratique sans utilisation de feu véritable
- Formation pratique à chaud (FC):
 - Avec du feu véritable
- Formation par e-learning :
 - Formation qui peut être suivie à distance
- Formation de base :
 - Liée à la carrière hiérarchique (sp > col)
- Formation spécialisée :
 - Pour exercer une fonction spécialisée (plongeur, porteur de tenue anti-gaz, etc.)

▶ AR Formation

- **Formation de base**
 - Finalité = brevet
 - Curriculum ~ grade
 - Types
 - Cadet des services d'incendie
 - Cadre de base : BO1 + BO2
 - Cadre moyen : MO1 + MO2
 - Cadre supérieur : OFF1 + OFF2 + OFF3 (+ OFF4)

▶ AR Formation

- **Formation de base**

- BO1 (264 h)

- SP stagiaires

- TH 81 h + PF135 h + PC 48 h

- BO2 (30 h)

- SP : titulaire de BO1

- SP: titulaire brevet sapeur-pompier avec formation supplémentaire (“delta”) de 61 h

- TH 16 h + PF14 h

► AR Formation

- **Formation de base**
 - MO1 (254h/266h <> 334h)
 - SP et Cap : titulaires brevet BO2

Volontaires	Professionnels
Partie 1 (obligatoire) :	
• 226 h: - TH 98 h + PF 68 h + PC 60 h	
Partie 2 (choix dans un module) :	Partie 2 (obligatoire):
• PREV 1 – 40 h : TH 28 h + PF 12 h	• 3 modules – 108 u
ou	
• FOROP 1 – 40 h : TH 28 h + PF 12 h	
ou	
• Gestion des compétences & évaluation – 28 h : TH 22 h + PF 6 h	

▶ AR Formation

- **Formation de base**

- MO2 (40h)

- Cap et sgt : titulaire du brevet MO1

Cap et sgt : titulaire du brevet + formation
supplémentaire (85 h)

» TH 49 h + PF 31 h + PC 5 h

- TH 40

- OFF 1 (114h)

- Sgt et adj : titulaire du brevet MO2

- TH 70 h + PF 34 h + PC 10 h

► AR Formation

- **Formation de base**

- OFF2_{promotion} (142h/182h <> 182h)

- Adj et Lt : titulaire du brevet OFF1, diplôme A

Volontaires	Professionnels
Partie 1 (obligatoire): <ul style="list-style-type: none">• 102 h : - TH 82 h + PF 20 h	
Partie 2 (choix dans un module): <ul style="list-style-type: none">• PREV 2 – 80 h : TH 56 h + PF 24h ou <ul style="list-style-type: none">• FOROP 2 – 40 h : TH 28 h + PF 12 h	Partie 2 (obligatoire) : <ul style="list-style-type: none">• 2 modules – 120 h

- OFF3 (300h)

- Lt. et cap : titulaire du brevet OFF2, diplôme A

- TH 270 h + 30 PF

▶ AR Formation

- **Formation spécialisée**
 - Finalité = certificat
 - Curriculum ~ spécialisation
 - Types
 - Plongeur
 - Porteur de tenue anti-gaz
 - Sauvetage d'animaux
 - Equipe RED (GRIMP)
 - Maître-chien
 - ...

▶ AR Formation

- **Autre formation**
 - Finalité = attestation
 - Curriculum ~ type de formation
 - Type
 - Recyclage dans le cadre de la formation de base
 - Recyclage dans le cadre des spécialisations
 - Nouvelles techniques
 - Ex.
 - Procédure amiante
 - Signalisation sur la voie publique
 - ...

▶ AR Formation

- **Bon à savoir...**
 - 50 %? Réussi !
 - Absent lors de la TH ? Aucun problème
 - Le signaler lors de l'inscription
 - Formation en apprentissage autodidacte
 - Réussite à l'examen ⇔ formation pratique
 - Quelle formation ?
 - Doit s'intégrer dans le plan zonal de formation, mais dialogue avec l'évaluateur
 - Entretien de fonction et d'évaluation
 - Pas d'accord ? Recours possible auprès du conseil de zone

► Conclusion

- **L'AR doit conduire à l'acquisition de compétences utiles.**
- **Le choix des modules facultatifs et l'approfondissement de ces compétences doivent s'inscrire dans l'accompagnement de carrière.**
- **Une organisation, basée sur des volontaires, huilée par des hommes professionnels**
 - Basée = combativité sur le terrain
 - Huilée = gérée et accompagnée par des professionnels
- **Principe de subsidiarité**
- **Besoin accru de techniques de management**

